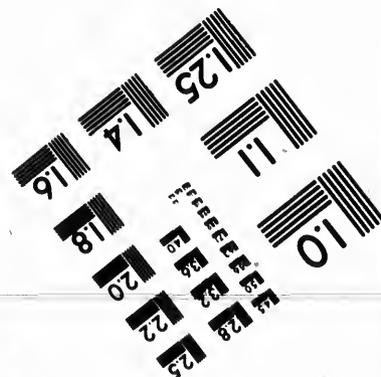
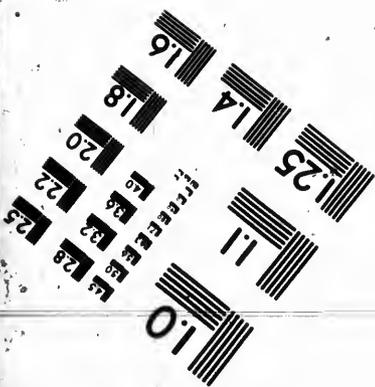
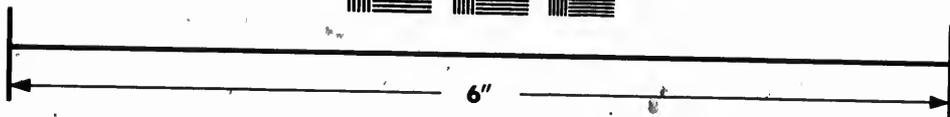
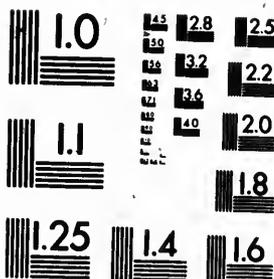


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

13 128
14 132
15 22
16 20
18

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
01

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

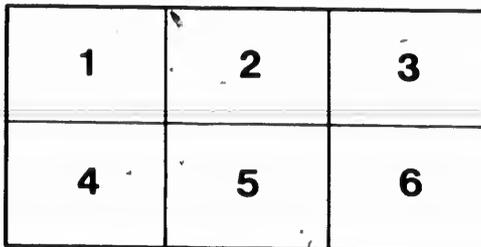
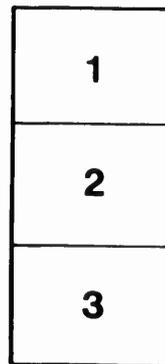
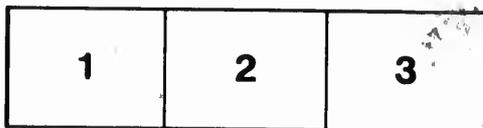
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ.

Dans les pages qui suivent, le lecteur trouvera une série d'articles sur le traité de réciprocité, lesquels ont été publiés dans la *Minerve* du mois de juillet 1874.

L'auteur s'est aidé dans son étude de cette importante question, des conseils de personnes placées à tous les degrés du monde commercial. Il a aussi consulté tous ceux que les changements proposés peuvent affecter d'une façon ou d'une autre.

L'auteur a fait cette étude sans parti pris et avec l'intention de signaler ce qu'il y aurait d'avantageux et de désavantageux dans le traité afin de démontrer, en fin de compte, si nous avions plus à gagner qu'à perdre, au compromis. Malheureusement, les faits l'ont forcé de conclure que ce traité, si on l'approuve à Ottawa et à Washington, ne pourra que causer de grands désastres à la plupart de nos intérêts sans être grandement utile aux autres.

I.

Il y a plusieurs semaines que le pays est saisi de la question du traité de réciprocité. Accueilli d'abord sans passion, — car c'est une mesure qu'il faut examiner, abstraction faite de l'esprit de parti, — il a fini, à mesure qu'on l'étudiait, par soulever des récrimina-

tions à peu près universelles. A l'heure qu'il est, le traité est jugé : dans toutes les provinces, la majorité l'a condamné. Tous les journaux conservateurs l'ont repoussé comme dangereux et ruineux pour le Canada. A cette presse, sont venus se réunir, pour lui prêter main-forte, plusieurs journaux ministériels anglais de la Province de Québec, d'Ontario et des Provinces Maritimes. Il va sans dire que pas un mot de critique ne s'est produit dans les journaux français ministériels, mais on sait qu'ils n'ont pas de volonté à eux et que de même que M. Fournier fléchit sous la pression constante que M. MacKenzie, dirigé par M. Brown, exerce sur lui, de même les feuilles rouges obéissent au grand homme d'état canadien et répètent son mot d'ordre.

Nous avons déjà exprimé notre opinion sur le projet du traité de réciprocité négocié par M. Brown, l'homme qui a excellé à monter des affaires destinées à avorter; l'homme qui n'a jamais réussi à lancer dans la publicité une idée pratique, un projet réalisable; l'homme à qui tous ses échecs répétés ont valu le surnom de *great failure*. Nous venons, aujourd'hui, appuyer notre opinion sur des faits et essayer de montrer que nous avons raison de répéter, avec nos

AC 921

P3

N° 361

P***

confrères de l'opposition et quelques féclles ministérielles, que le traité est dangereux pour nous et, partant, inacceptable.

Un traité de réciprocité implique un contrat commutatif par lequel les deux parties contractantes cèdent des droits en échange d'autres équivalents. *Do ut des*; c'est là le principe que M. Brown devait avoir en vue et qu'il a oublié. Il a donné, mais on ne lui a pas rendu d'équivalent. Nous avons fait des sacrifices et les Américains de légères concessions. Les rôles ont été changés; c'est nous qui aurions dû dicter, si le traité devait être tout à l'avantage d'une des parties, et c'est nous qui avons subi la loi. Nous disons que nous devons poser nos conditions plutôt que de subir celles des Américains, car nous pouvons nous passer de nos voisins et ils ont un besoin extrême de nous. Bref, nous avons donné un bœuf pour un œuf, suivant une expression populaire.

Quelle était la position relative de chaque pays, avant le traité de réciprocité de 1854, pendant ce traité et après? Voilà les questions que nous nous proposons d'étudier dans le présent article.

Avant 1854, les provinces qui forment le Canada, étant isolées les unes des autres, ne possédant pas cette immense marine marchande qui nous met aujourd'hui en rapport avec tous les points du globe, avaient un commerce relativement peu considérable. Tout naturellement, nous devions rechercher les marchés américains qui se trouvaient les plus près de nous. D'un autre côté, nous étions dans leur dépendance, attendu que nous n'avions pas encore de manufactures faute de capitaux; nous étions encore un peuple nouveau qui avait tout à créer. A cette époque, avant 1854, nous avions un commerce

avec les Etats-Unis qui s'élevait à une moyenne de \$13 millions et demi par année. En 1853, cette valeur avait atteint le chiffre de \$20 millions et demi.

Après 1854, le commerce prit des développements considérables, mais toujours les Américains eurent l'avantage sur nous. Dès la première année du traité, la valeur du commerce s'éleva à 33 millions et la dernière année à 84 millions, chiffre qu'il a dépassé en 1873, sans le traité. Après l'abrogation du traité de réciprocité, le commerce tomba à 57 millions.

Afin de mieux saisir le mouvement du commerce entre les Etats-Unis et les Colonies Anglaises des diverses époques, nous allons mettre ces chiffres que nous venons de citer ensemble et compléter ces statistiques par d'autres chiffres sur les années intermédiaires.

Valeur du commerce.

Avant 1854.....	\$13,500,000
En 1853.....	20,691,360.
1855.....	33,492,754
1861.....	67,909,162
1865.....	71,374,816
1866.....	84,070,955

Après le traité.

1867.....	57,927,347
1868.....	56,624,493
1869.....	56,287,546
1872.....	71,808,525
1873.....	89,808,204

Il ressort de ces chiffres plusieurs points importants. Les Américains ont abrogé le traité de réciprocité pour deux raisons. Ils voulaient d'abord nous punir des sympathies que l'Angleterre avait eues pour la cause du Sud pendant la guerre de la sécession, et ensuite, dit-on, faire face aux fortes dépenses de la guerre. Il y avait aussi un troisième but, que nous a révélé un diplomate américain. Persuadés que nous ne pouvions nous passer d'eux, les Américains s'étaient imaginés qu'en élevant une muraille de la

Chine entre les deux pays, ils nous forceraient à en demander la démolition complète et notre admission dans l'Union américaine.

Ils peuvent voir aujourd'hui combien ils se sont trompés, combien leurs calculs ont été faux.

Qu'est-il arrivé à la suite de l'abrogation du traité? Voyant les marchés américains plus ou moins fermés à notre commerce, nous lui avons cherché de nouveaux débouchés. Grâce à l'énergie du gouvernement, à l'esprit d'entreprise de quelques marchands, notre commerce s'est développé plus rapidement que sous le régime du traité. Notre marine a fait voile pour l'Amérique du Sud, les Antilles, l'Europe, vendant partout les produits que jadis les Américains venaient acheter chez nous, pour les exporter dans ces mêmes pays. Il s'en est suivi que nous avons gagné tout le prix du fret que les Américains accaparaient auparavant. Au lieu de laisser les Américains nous servir de commissionnaires, nous avons gagné nous-mêmes le prix des commissions. Pendant que nous écoulions nos produits en dehors des Etats-Unis, les Américains continuaient à venir, malgré les droits élevés, chercher chez nous ce qui leur manquait : la nécessité ne connaît pas de droits. Les besoins qu'ils avaient de nos produits ont toujours augmenté depuis l'abrogation du traité et, en dernier lieu, ils ont subi une augmentation énorme : le commerce total a fini par atteindre le chiffre de près de 89 millions qui, dans la plus forte année du traité, n'a été que de 82 millions.

Les économistes américains attachent une très-grande importance à ce qu'en économie politique on appelle la balance du commerce. Ils estiment que le pays qui l'a de son côté, a tous les avantages sur l'autre. Or sous le régime de réciprocité commerciale, la balance du commerce a toujours été du côté des Américains.

la balance du commerce a toujours été du côté des Américains.

D'après les Américains, cette balance aurait été, pendant le traité, de 20 millions de piastres en leur faveur. Si l'on se fie à nos rapports, elle aurait été toujours en leur faveur de 95 millions. Que s'est-il passé depuis l'abrogation de ce traité? Les choses ont tout à fait changé et c'est nous qui avons profité de la balance du commerce comme on va voir :

Pendant le traité nous avons
 acheté des Etats-Unis pour
 une valeur de \$346,180,624
 Et vendu aux Etats-Unis..... 325,720,520

Balance en faveur des E.-U. \$20,454,104

D'après les rapports canadiens nous avons :

Acheté des Etats-Unis..... \$359,667,257
 Vendu aux Etats-Unis..... 263,870,268

Balance en faveur des E.-U. \$95,796,989

A partir de 1867, cette balance a été de notre côté :

1866-7.....	\$9,281,009
1867-8.....	4,099,949
1868-9.....	7,893,082
1869-70.....	14,240,477
1870-71.....	2,92,625
1871-72.....	8,202,352
1872-73.....	5,236,514

Total pour les 7 ans en
 faveur du Canada..... \$51,876,008

Ces chiffres montrent assez la marche ascendante qu'a subie notre commerce avec les Etats-Unis ; ils nous font voir que nous n'avons rien perdu et que les Etats-Unis, eux, se sont trouvés sans cette balance de commerce qui, si le traité n'avait été abrogé, aurait dû se monter en leur faveur à plusieurs millions, si l'on prend les chiffres du temps du traité pour base de nos calculs.

Notre commerce ne pouvant pas s'étendre aux Etats-Unis, s'est répandu d'un autre côté et a pris une

extension qu'il n'aurait pas, si nous avions continué à marcher dans le sentier tracé. C'est aussi depuis cette époque que nos manufactures ont surgi de tous côtés, sous l'empire d'une protection modérée.

Cette prospérité commerciale a étonné même les Américains. Lorsqu'il s'est agi de discuter le projet de traité de M. Brown, ils ont jeté un coup d'œil sur le Canada et ils se sont déclarés étonnés des progrès accomplis par les Canadiens, qu'ils croyaient à moitié ruinés par la politique américaine.

Depuis 1867, notre commerce a presque doublé ; en 1869, il était de \$139,202,615, et en 1873, de \$235,000,000. Quel est le pays qui peut en dire autant ?

Aussi, le *New-York Herald*, à la vue de ce progrès, ne peut s'empêcher de pousser un cri de surprise. Écoutons-le :

Le total des exportations et des importations du Canada et de Terre-Neuve en 1873, s'élevait à \$235,301,203. Un peu plus du tiers de ce commerce a été fait avec les États-Unis, c'est-à-dire pour un montant de \$89,381,626. En 1867, le total des importations et des exportations du Canada et de Terre-Neuve était de \$139,202,615. C'était l'année qui suivit l'abrogation du Traité de Réciprocité et celle de la Confédération. Depuis 1868, le commerce de la Puissance a rapidement augmenté d'année en année, et dans le cours de six ans, l'augmentation a été de près de *quatre-vingts pour cent* ; c'est-à-dire, qu'il s'est élevé, lorsque le traité n'existait pas, de \$139,202,615 en 1867, à \$235,301,203 en 1873. C'est là un progrès remarquable. Notre population, envisageant avec orgueil sa grandeur et son pouvoir, a pu croire que les habitants des colonies voisines avaient marché plus lentement dans la voie du progrès. Cependant un pays de quatre millions d'habitants, le dixième de la population des États-Unis, a un commerce d'importations et d'exportations de \$235,301,203. Notre commerce d'importations et d'exportations, pendant l'année finissant le 30 juin 1873, a été, d'après le rapport du secrétaire du Trésor, fait en décembre dernier, de \$1,164,508,431. en ajoutant les exportations d'espece (\$63,127,637), le total est de \$1,227,636,068.

Pour que le commerce d'importations et l'exportations des États-Unis fut proportionné à celui du Canada et de Terre-Neuve, en prenant la population pour base des calculs, il devait être de \$2,333,012,030, ou de 100 pour 100 plus considérable qu'il ne l'est.

Il est évident que nous avons lieu de penser beaucoup du développement rapide du commerce chez nos voisins.

En voilà assez pour établir que notre position vis-à-vis des États-Unis est excellente, et que nous n'en sommes pas réduits à mendier un traité pour vivre. Nous pouvons traiter avec eux au moins d'égal à égal ; c'est ce que M. Brown n'a pas compris.

Ceci posé, nous pouvons étudier le traité, c'est ce que nous ferons.

II.

Dans notre premier article nous avons établi :

1^o Que depuis l'abrogation du Traité de Réciprocité, notre commerce avec les États-Unis, après avoir subi un moment d'arrêt dont nous n'avons pas souffert, a repris sa marche ordinaire et a atteint en 1872 et 1873 une valeur qu'il n'avait jamais eue sous l'empire du traité.

2^o Que, privés des manufactures américaines, nous avons été forcés de songer à établir des manufactures, et que nous avons créé une industrie qui est fort prospère, comme l'ont déclaré presque tous les membres du Bureau de Commerce réunis ces jours derniers à St. Jean, N.-B.

3^o Que de l'aveu des Américains, notre prospérité depuis 1867, a singulièrement augmenté, même beaucoup plus que celle des États-Unis, suivant le rapport du *Herald* de New-York.

Il nous reste à compléter ces statistiques en donnant un rapide aperçu de la position commerciale générale du Canada en 1873, dans ses rapports avec tous les pays du

1866
1867
1870
1871
1872
1873

N
nou
Am

monde. Cette position est des plus belles et dépasse les espérances de ceux qui avaient soutenu que la Confédération imprimerait un élan extraordinaire à notre commerce.

Depuis 1867, les valeurs des exportations du pays ont augmenté de 55 par cent et les importations de 73 par cent. L'augmentation d'une année à l'autre était si rapide, que tous les ans nous entendions les hommes d'affaires dire que cette augmentation était anormale.

Qu'est-il arrivé? Chose étonnante et de nature à dérouter tous les calculs, chaque nouvelle année apportait une augmentation énorme sur l'augmentation de l'année précédente.

En 1870, cette augmentation était de 20 millions; en 1871 de 19 millions; en 1872, le bond avait été tel que les prophètes s'écrièrent: c'est pour le coup que nous allons avoir une réaction: 29 millions d'augmentation, c'est trop. Qu'est-il arrivé? En 1873, on dut constater une augmentation de 26 millions sur celles des années précédentes.

Cette prospérité se manifeste dans presque toutes les branches du commerce, dans les importations comme dans les exportations. Nous vendions de plus en plus à l'étranger pendant que nos moyens d'augmenter nos besoins matériels, produisaient le même effet sur les importations.

Voici l'état des unes et des autres depuis 1868 :

	Total des exportations.	Total des importations.
	\$	\$
1868	57,567,888	73,459,644
1869	60,474,781	70,415,165
1870	73,573,490	74,814,339
1871	74,173,618	96,092,971
1872	82,639,663	111,430,527
1873	89,789,922	128,011,281

Nous avons dit que pendant que nous continuions à vendre aux Américains comme pendant le trai-

té de réciprocité, nous augmentions notre commerce avec les autres pays. Nous n'avons encore, pour ainsi dire, que fait les premiers pas de ce côté, car nous faisons surtout des affaires avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et en 1873, le commerce entre nous et ces deux pays, s'élevait à 90 pour 100 de notre commerce total. Néanmoins, depuis 1867, les choses ont bien changé et l'augmentation a été constante et tout-à-fait satisfaisante. L'on ne peut pas s'attendre qu'un peuple de 4 millions d'âmes se montre sur tous les marchés de l'univers. Voici un tableau indiquant le commerce total du Canada avec les différents pays du monde :

	Commerce total.	
	1872.	1873.
	\$	\$
Grande Bretagne	89,011,676	107,260,624
Etats-Unis.....	71,900,625	89,908,201
France	2,931,100	2,053,185
Allemagne.....	973,923	1,176,408
Espagne	459,212	502,086
Portugal	189,655	206,188
Italie	292,794	229,657
Hollande.....	201,088	229,770
Belgique	285,121	361,456
Provinces de l'Amérique		
Britannique du Nord..	3,780,000	4,609,532
Antilles Anglaises.....	3,147,300	2,931,518
do Espagnoles.....	2,911,042	2,700,132
do Françaises.....	306,453	343,441
Autres Antilles.....	107,138	419,224
Amérique du Sud.....	861,030	1,701,633
Chine et Japon.....	438,070	1,701,856
Suisse	110,882	120,514
Australie.....	31,926	492,174
Afrique du Sud	5,610	102,977
Au res pays.....	437,303	566,847
Articles (non produits)		
exportés.....	12,798,182
Total	\$190,348,779	\$217,304,516

Nous ferons remarquer le dernier article de ce tableau qui constate que nous avons exporté pour 12 millions de produits que nous étions allés chercher à l'étranger.

Pour quiconque a suivi le mouvement du commerce depuis quelques années, il est évident que nous pourrions décupler, si nous le voulions, notre commerce avec les Antilles, l'Amérique du Sud et faire concurrence aux Américains sur tous ces marchés.

Nous ne sommes qu'à nos débuts de ce côté.

Nous aurons complété ce tableau de l'état du pays lorsque nous aurons fait connaître les progrès qu'a faits notre marine marchande et nos manufactures pendant ces dernières années.

Avant 1867, c'est à peine si nous exportions quelques marchandises aux provinces maritimes. Une ou deux goélettes suffisaient au commerce. Depuis, nous avons une ligne de steamers qui en expédie deux par semaine aux ports du golfe St. Laurent et une nouvelle ligne vient déjà lui faire concurrence. En 1867, nous n'avions qu'une ligne de steamers transatlantiques. Aujourd'hui, nous en voyons quatre ou cinq. A l'heure qu'il est, la marine du Canada est une des plus considérables du monde et a un tonnage de plus de 6 millions de tonneaux.

Nos manufactures qui étaient à l'état d'embryon avant 1867, se sont multipliées partout, et, en égard aux circonstances, leurs progrès ont été énormes. Tout cela nous fait voir ce que nous pourrions faire à l'avenir.

Nous connaissons maintenant nos progrès réalisés par le passé, la proportion de nos succès, la marche de notre commerce; nous savons que l'avenir est plein de promesses pour nous et que sans dédaigner des relations que nous pourrions nouer avec les Américains, nous sommes en état de nous en passer et de marcher sans eux dans la voie du progrès.

III.

Nous sommes témoins, en ce moment, d'un étrange spectacle: il y a devant le public une question qui prime toutes les autres questions politiques en importance, car elle touche aux intérêts matériels du pays et de sa solution, dans un

sens ou dans un autre, dépend la ruine ou la prospérité du Canada.

Il y a aussi dans notre province une presse qui s'est toujours piquée de patriotisme, qui a passé vingt ans à se vanter, à faire l'éloge des hommes qui aspiraient alors au pouvoir. Eh bien, aujourd'hui, cette presse s'est baïllonnée elle-même pour ne rien dire du traité de réciprocité. Non seulement elle garde le silence sur cette affaire, mais elle s'emploie encore à faire un bruit épouvantable sur toutes espèces de sujets oiseux, à soulever des tempêtes dans un verre d'eau afin d'empêcher les voix autorisées à parler qui condamnent le traité, d'arriver jusqu'au peuple. Avec ce silence et ce tapage calculés, ils s'imaginent, les faux bonhommes, faire oublier que M. Brown en les forçant d'approuver le traité tout d'abord, leur a fait avaler leur condamnation, et mis en contradiction avec leur passé et contraints de se montrer devant le peuple, comme les plus effrontés saltimbanques politiques qu'il nous ait été donné de voir.

Patience, ce silence ne servira pas votre cause; il fera voir votre faiblesse; il fera voir que vous n'êtes pas des hommes capables de lutter contre une difficulté, mais les dignes serviteurs des grands et des petits incapables d'Ottawa.

Avant de voir ce que nous donnons par ce traité voyons en peu de mots ce qu'il nous coûte. Les chiffres que nous citerons, par la suite, sont empruntés soit aux documents officiels du gouvernement d'Ottawa, soit aux journaux américains, soit à nos hommes d'états. Nous défions tous les journaux rouges de venir, suivant leur habitude, contester nos chiffres et prétendre que nous les inventons; nous les défions de nous en signaler un seul que nous ne puissions appuyer sur des autorités qui les valent cent fois.

La première concession que nous faisons aux Américains, consiste dans la renonciation aux compensations en échange du droit de pêche accordé aux Américains, en vertu du Traité de Washington. Tous les journaux américains dont les articles ont été reproduits par le *Globe* évaluent cette compensation à \$50,000,000. Sir John dans la discussion sur le Traité de Washington l'a portée à beaucoup plus et dans un de ses discours prononcé à Ottawa, à cette occasion, il l'a évaluée à \$7,000,000 par année pendant 12 ans, soit \$84,000,000 et il soutenait que les documents du gouvernement canadien établiraient que nous avions droit à cette compensation. Nous ne nous prévaudrons point de l'opinion de Sir John et nous nous contenterons de faire entrer en ligne de compte les \$50 millions que les Américains reconnaissaient nous devoir.

Nous nous engageons également à donner à nos canaux, pour l'avantage des Américains, une profondeur de 12 pieds et à creuser le canal Caughnawaga à cette profondeur. En retour de cette concession, que nous offrent les Américains? Quelque chose de tout à fait problématique. Comme le gouvernement de Washington n'a pas de contrôle sur les canaux et que ce sont les gouvernements d'état qui les possèdent, il promet ses bons offices auprès de ces derniers afin de les engager à nous céder le même droit que nous accordons au peuple américain. Mais s'ils refusent, où en serons-nous? D'un côté l'engagement est positif et de l'autre il est purement conditionnel, et quoique les gouvernements d'état fassent, nous n'en sommes pas moins obligés de leur céder nos canaux et de creuser celui de Caughnawaga.

Admettons qu'ils cèdent aux instances du gouvernement améri-

cain, les deux positions seront-elles alors identiques? Point du tout. Encore une fois, les sacrifices seront de notre côté. Il nous faudra dépenser pour le creusement des canaux environ 28 millions de piastres, plus 12 millions pour celui de Caughnawaga. Quelle jouissance nous aurons, nous, citoyens de Montréal et de la Province de Québec, à voir le gouvernement creuser ce canal à nos portes, avec notre argent, et à songer que nous faisons les affaires de New-York et Boston? Que nous devons être heureux de voir le commerce de l'ouest, après s'être servi du St. Laurent, se détourner de nous juste à temps pour empêcher Québec et Montréal d'en profiter!

L'absurdité, nous pouvons dire, l'infamie du traité, est écrite dans cette clause comme ailleurs. Il y est dit que pour que le gouvernement américain se serve de ses bons offices auprès des gouvernements d'Etats, afin de nous procurer le passage de leurs canaux, le Canal Caughnawaga devra être terminé avant 1880. Mais une fois ce canal construit, que ferons-nous, si les Etats ne veulent pas se rendre aux prières du gouvernement de Washington?

Il y a donc dans cette affaire du Canal de Caughnawaga, quelque chose d'excessivement humiliant pour nous, quelque chose qui démontre le manque du coup d'œil ou la trahison du Sénateur et plénipotentiaire Brown. Les Américains étaient tellement pénétrés de l'utilité, pour eux, du Canal Caughnawaga, qu'une compagnie dont faisait partie M John Young, avait décidé de le construire à ses frais. Il n'y a pas deux mois, on faisait des assemblées dans les villes américaines en faveur du canal et l'on s'assurait les moyens de le construire. Mais soudain, M. Brown paraît au milieu des négoc-

ciants et leur dit : Fermez vos bourses, je vais vous donner ce canal ! Si les intéressés à cette entreprise, qui devaient en payer les frais, ne donnent pas des centaines de mille piastres pour les élections, MM. Brown et Mackenzie les trouveront bien ingrats ! Mais ces Américains sont plus généreux que cela, et afin de fermer la bouche à des négociants de Montréal, qui devaient perdre de fortes sommes d'argent si l'on creusait ce canal, l'histoire dit qu'ils leur ont donné chacun \$10,000. Nous tenons le fait d'un libéral. Si les dénicheurs de scandales voulaient tourner les yeux de ce côté, c'est là qu'ils en trouveraient des mines à exploiter ! Comme ils se dédommageraient de leur échec des Tanne-

ries !
Est-ce tout ? Malheureusement non. Nous n'avons pas encore épuisé la liste des sacrifices de notre côté.

Par ce fameux traité, nous abandonnons des droits pour un montant de près de quatre millions ! Comment sommes-nous donc devenus si riches en si peu de temps ? A la dernière session, le grand incapable M. Cartwright et tous les petits incapables, c'est-à-dire MM. Fournier, Letellier, Geoffrion proclamaient qu'il nous fallait une somme de trois millions pour faire face au déficit causé par l'extravagance des conservateurs. Eh bien, à trois mois de distance, ils nous demandent non pas de nouvelles taxes de trois millions, mais un sacrifice de quatre millions de droits, ce qui revient au même, attendu que, s'ils disaient vrai l'hiver dernier, il faudra remplacer ces revenus provenant des droits par des revenus provenant des taxes.

Mais nous dira-t-on où prenez-vous ces 4 ou 3 millions et demi de droits sacrifiés ? Rien de plus facile à constater. Ouvrez le rap-

port du Commerce pour 1872-73 et vous trouverez que nous avons perdu les droits suivants sur les objets que nous allons énumérer :

Beurre.....	\$ 2,196 58
Menuiserie.....	34,163 33
Carosseries.....	2,956 22
Fromages.....	3,006 46
Cotons.....	1,511,431 04
Poisons.....	23 215 59
Fruits verts.....	34,516 83
Fruits.....	73 20
Poin.....	1,877 73
Bestiaux.....	7 049 17
Saindoux et suif.....	5,9 7 10
Cuir.....	72,048 84
Cuir préparé.....	9,954 63
Cuir à semelle.....	1,460 63
Salt.....	2 366 90
Marbre.....	8,818 13
Bois.....	57 479 85
Viandes.....	130,319 50
Machines à faucher.....	9 486 79
Huiles.....	123,341 17
Peintures.....	47,087 13
Papier.....	41,095 91
R z.....	88,027 57
Pelles et bèches.....	25,706 96
Arbres.....	7,565 85
Types.....	2 008 77
L-gumes.....	4 607 65
Lainages.....	1,677,238 64
	<hr/>
	\$3,941,008 15

Nous aurons fini la liste des sacrifices lorsque nous aurons dit que pendant le Traité de Réciprocité les Américains eurent à leur crédit une balance de commerce de 95 millions, et que pendant les sept dernières années, cette balance a été de notre côté et s'est élevée à 51,875,000, soit une moyenne de 7,500,000 par année.

Maintenant, récapitulons ce que nous coûte le traité en argent et mettons en regard ce que les Américains paient aussi en argent.

Argent perdu par le gouvernement canadien :

Sacrifice de la compensation en vertu du traité de Washington.....	\$50,000,000
Creusement des canaux.....	28,000,000

872-73
avons
es ob-
rer :
196 58
163 33
956 22
006 46
431 04
215 59
516 83
73 20
877 73
049 17
9 7 10
048 84
954 63
460 63
366 90
818. 13
479 85
319 50
486 79
341 17
087 13
095 91
027 57
706 96
565 85
008 77
007 65
238 64
08 15
s sa-
s dit
ipro-
leur
erce
t les
alan-
evée
e de
que
nt et
mé-
rne-
000
000

Canal Caughnawaga.	12,000,000
Droits annuels abandonnés.....	3,900,000
	<hr/>
	93,900,000

Argent perdu par le gouvernement américain ;
RIEN.

Sommes-nous assez généreux, assez grands seigneurs? \$93,000,000 sacrifiés et cela par les gens qui ne veulent pas donner \$30 millions pour construire le Pacifique. Entre les mains de quels affreux charlatans ou de quels ignobles imbéciles sommes-nous tombés ?

Nous, savons ce que nous coûte directement le traité ; nous verrons bientôt ce qu'il nous fait perdre indirectement.

IV.

Nous avons vu précédemment que le traité de réciprocité nous coûtait les sommes suivantes :

Abandon de nos droits à la compensation pour nos pêcheries.....	\$50,000,000
Creusement des canaux... du canal Caughnawaga.....	28,000,000
	<hr/>
Droits sacrifiés par traité...	12,000,000
	<hr/>
	3,900,000
	<hr/>
	\$93,000,000

Voilà les sacrifices directs. Voyons maintenant les sacrifices indirects que l'on ne peut estimer aussi facilement, mais qui pèseront sur nous à la longue, que le dépérissement de notre industrie nous fera sentir.

En première ligne, nous devons renoncer à une balance de commerce de \$7,000,000 qui nous est échue tous les ans, depuis l'abrogation du traité de 1854.

Si nous voulions apprécier à prix d'argent, les pertes que va éprouver notre industrie, ce serait par millions que nous les chiffrerions.

Si M. Brown avait reçu instruction de M. MacKenzie d'imaginer

un traité qui ruinerait nos manufactures; il n'aurait pas agi autrement qu'il l'a fait. Tout est calculé dans cette œuvre de M. Brown de façon à écraser notre industrie, en quelques années, et à rendre toute compétition impossible. Aussi, il s'est élevé une longue protestation dans toutes les manufactures.

Ces plaintes n'étaient que trop fondées. Comment pouvons-nous espérer lutter contre les Américains qui possèdent dix fois le capital que nous avons, un outillage plus complet que le nôtre, et une expérience qui nous fait encore défaut? A l'heure qu'il est, avec un tarif protecteur de 17½ p. 100, nous pouvons soutenir toute concurrence, mais avec peine. Malgré ce tarif, malgré les frais de commission et de transport, les Américains viennent depuis quelque temps inonder nos marchés de leurs produits. Depuis quelques années, ils ont, en magasin, un surabondant de production qu'ils ne savent où écouler et qu'il leur faut placer à tout prix. Or, si lorsque les droits protecteurs de 17½ étaient à peine une barrière suffisante, que sera-ce lorsqu'ils seront disparus ?

Dans les conditions normales, ils auraient pu écraser notre industrie, vu leurs plus grandes ressources. Ils auraient naturellement tenté de le faire, même en s'imposant quelques sacrifices, car il est de leur intérêt de posséder seuls le marché canadien. Si tel est le résultat qui devait arriver, dans les conditions normales avec le nouveau traité, à quoi ne devons-nous pas nous attendre, lorsque l'excédant de production les force de vendre quand même ?

Cette partie du traité n'affectait pas assez tristement notre position au gré de M. Brown : il a voulu l'aggraver au moyen de son échelle de droits réduc-

tibles d'année en année jus-
qu'à ce qu'ils soient supprimés de
deux côtés de la frontière. Aujourd'hui, nos droits sont de 17½ et
ceux des Américains contre nous
de 50. Après la première année
du traité, les nôtres seront abais-
sés d'un tiers ainsi que ceux des
Américains et ainsi de suite dans
la même proportion, jusqu'à extinc-
tion complète. On voit de suite
l'immense avantage que cet arrange-
ment donne aux Américains, qui
seront protégés contre nous pen-
dant que nous ne le serons pas
contre eux. Nos droits seront de
6 p. 100 la seconde année et ceux
des Américains de près de 22 p. 100.

Que l'on consulte les industriels
sur tous les points du Canada, et
tous se prononceront à l'unanimité
contre le tarif et seront de l'opinion
de la *Tribune*, de Chicago, qui pré-
tend " *que les Américains vendront
pour \$10 aux Canadiens pendant que
ceux-ci leur vendront pour une piastre.*"

Nous ne pouvons reproduire
l'opinion de tous les manufactu-
riers qui ont parlé, mais il nous
paraît impossible de ne pas re-
produire l'opinion de quelques-
uns d'entre eux. Il n'y a pas
longtemps, M. MacPherson, d'Ham-
ilton, engagé dans le commerce
de cuir, écrivait ce qui suit à un
journal de Toronto :

Ce que j'ai dit, c'est qu'en tant que
ma branche d'affaire y est concernée,
j'étais satisfait du tarif alors en force, sa-
voir 15 par cent de droit et l'admission en
franchise des divers articles largement
employés dans nos manufactures, tels que
les prunelles, la soie et de fil de lin.

Ceux que le commerce intéresse se rap-
pelleront qu'il y a environ deux ans, nous
avons eu un tarif protecteur de 12½ per-
cent, lequel fut ensuite porté à 15 per-
cent, et en addition à ceci les manufactu-
riers demandèrent au gouvernement d'ô-
ter tout droit sur les articles que je viens
de nommer.

Cette demande fut accordée; elle nous
donna une protection suffisante pour lu-
ter avec avantage contre le marché améri-

et d'établir le commerce de chaussu-
dans les conditions actuelles qui ne
pas à dédaigner.

Depuis ce temps jusqu'à présent, le com-
merce n'a pas cessé d'augmenter pro-
gressivement; le travail et les capitaux ont
augmenté aussi, et le consommateur a été
fourni d'un article meilleur et moins cher
qu'il pouvait obtenir précédemment.

Le tarif de M. Cartwright a certaine-
ment augmenté le droit de 2½ par cent,
mais ce n'est pas un grand avantage
quand on considère qu'il a placé en même
temps une taxe de 10 par cent sur les
marchandises admises en franchise autre-
fois employées dans nos manufactures
pour environ un tiers et qui ne peuvent
être obtenues qu'en Angleterre et doivent
par conséquent être importées en im-
portant ainsi sur le commerce du Canada
une taxe directe de 10 par cent sur ces
importations et en diminuant (actuelle-
ment) d'autant notre protection.

Le traité proposé que l'Hon. George
Brown a élaboré de concert avec M. le
Secrétaire Fish, est appelé " *Traité de Ré-
ciprocité.*" Il peut être réciproque jus-
qu'à un certain point, mais il ne l'est cer-
tainement pas pour ce qui regarde les
chaussures.

Il admet l'échange, dans certaines con-
ditions, sur nos articles faits de cuir, mais
il exclut en même temps ceux faits de pru-
nelle et d'étoffe, seul genre dans lequel les
manufactures canadiennes pulsent lutter
avec succès.

Les prunelles doivent être importées et
par les Américains et par les Canadiens, vu
qu'elles ne sont pas fabriquées sur ce con-
tinent.

Sous le régime du tarif actuel, les Ca-
nadiens peuvent faire leurs importations à
10 par cent (ce qu'ils faisaient autrefois
gratis). L'Américain doit payer à son
gouvernement un droit de 70 par cent.
C'est ce qui donne au manufacturier ca-
nadien un avantage mais tel dans cette
branche commerciale (la seule) et la con-
séquence est qu'elle a été complètement
omis dans le traité. Il peut très bien se
faire, on le voit même très clairement que
M. Fish a été mis sur ses gardes, sous ce
rapport par de fines instructions reçues du
Massachusetts ou bien que le président
Grant, étant lui-même un commerçant de
cuir d'expérience et possédant suivant
toute probabilité quelque connaissance de
ce commerce, ait fait au Secrétaire une
suggestion que ce dernier n'a pas été lent
à mettre en pratique. *Il me semble que M.
Brown a traité une question dont il ne
connaissait pas le premier mot et en vue*

de laquelle il n'a reçu aucune instruction ou n'en a accepté aucune.

J'ai été quelque peu surpris en lisant les remarques de votre reporter relativement à l'assemblée du Bureau de Commerce, jeudi dernier. Il a dit que tous étaient opposés au traité, tel que projeté, à l'exception de M. Wood, M. P., et M. Saunders. Sans doute, il a dit que l'assemblée était peu nombreuse, que le nombre des assistants ne dépassait pas dix et que leur opinion ne doit pas être regardée comme l'opinion de la Chambre, sur cette question. J'étais présent à l'assemblée, et l'impression qui m'en est restée, est que M. Wood avait l'intention de mettre à exécution les promesses qu'il fit lors de son élection et qu'il voterait immédiatement et décidément contre toute mesure ou tout traité, qui serait préjudiciable à nos intérêts manufacturiers. J'avais, et j'ai encore tant de confiance en sa bonne foi, sur cette question, que j'ai demandé avec instance qu'il fût nommé délégué à la réunion du Bureau de Commerce de la Puissance qui devait avoir lieu à St. Jean. Les partisans des députés actuels de Hamilton comprenaient bien qu'ils emploieraient leur influence et donneraient leurs votes pour que le tarif restât au moins à l'étalon de 15 par cent, et pour demander une plus grande protection quand il le faudrait.

Je ne doute pas qu'ils fassent honneur aux engagements qu'ils ont pris à ce sujet et qu'ils votent contre toute mesure qui, comme ce traité, porte préjudice au commerce du pays et peut, si elle devient loi, affecter grandement la prospérité de cette ville.

Votre tout-dévoué,

JOHN MACPHERSON.

Un journal grit, le *Hamilton Times*, est forcé d'admettre que sur presque tous les points, M. MacPherson a raison.

Nous avons déjà cité l'opinion de M. John MacDonald, un *reformer*, un ami de M. Brown. Il sera bon de reproduire son opinion encore une fois :

L'augmentation rapide que nous remarquons chaque mois dans nos affaires s'applique, nous avons lieu de le penser, au commerce du pays en général. Et jamais un pays aussi prospère que l'est aujourd'hui le Canada, n'est parvenu à cet état de prospérité sans posséder de bonnes lois sur les douanes et un système de commerce qui ait la confiance de toute la classe

commerciale. Nous croyons qu'il ne faut pas déranger sans considération, un tel état de prospérité. Les changements projetés dans le Traité de Réciprocité menacent de changer l'état de choses actuel. Nous ne désirons exprimer notre opinion que sur les clauses qui ont rapport à notre commerce. Et dans ces quelques clauses, nous ne voyons que des pertes pour toutes les entreprises canadiennes établies pour fabriquer des marchandises. Avec la protection actuelle, nos manufactures n'ont pu qu'existier. Le peuple canadien n'a pas trouvé le tarif trop lourd. Les Américains ont pu faire avec le Canada un commerce considérable tout le temps que ce système a existé.

Il ne faut qu'un peu de raisonnement pour prouver quels résultats produira l'admission en franchise des marchandises américaines dans notre pays : *le manufacturier canadien sera ruiné ; toutes les manufactures seront arrêtées ; le consommateur canadien aura la taxe directe ; tout le commerce du pays sera dans le malaise et l'incertitude ; les marchandises américaines encombreront notre pays et, enfin, par là, les manufacturiers et les entrepreneurs américains s'enrichiront à nos dépens.*

Si un pays a l'intention de passer des lois pour la protection et le profit de ses sujets, pour l'encouragement et le développement de ses industries, ce traité ne peut passer dans sa forme actuelle.

C'est en face de la position que nous fera le traité de réciprocité, que nous trouvons l'hypocrisie de la presse rouge incommensurable, et n'ayant d'égalé que sa lâcheté. Comment, nous voyons là des gens qui ont essayé de se faire une renommée en criant sans cesse sous l'ancien régime : Protégez nos manufactures ; protégez-les encore. Le gouvernement conservateur est indigne de la confiance du peuple parcequ'il ne va pas assez loin de ce côté." Bref, ces bonhommes étaient plus protectionnistes que les manufacturiers eux-mêmes, que ceux qui étaient engagés dans l'industrie et qui se déclarent aujourd'hui satisfaits du tarif de l'ancien gouvernement.

"Si les Canadiens émigrent aux Etats-Unis, la faute en est aux conservateurs, disaient encore ces

grands patriotes ; protégez les manufactures et vous donnerez du travail à nos jeunes gens ; c'est le seul moyen de les retenir au pays."

Aux élections de 1872, les rouges hurlaient la même chanson devant toutes les portes des églises. Ouvrez le *National* de ce temps-là et vous verrez tous leurs discours prophétiques en faveur de la protection.

Quel contraste avec leur conduite d'aujourd'hui ! Ils ne soufflent plus rien sur la question de protection, ils sont devenus muets comme des poissons. Ils n'ont plus souci de nos malheureux compatriotes qui sont immigrés plus que jamais aux Etats-Unis. Quels charlatans ! Leur avènement au pouvoir a montré toute leur hypocrisie et le profond mépris qu'ils professent et pour les principes et pour le peuple.

V.

Il nous a été facile d'établir, dans un article précédent, quelle funeste influence le traité de réciprocité imaginé par M. Brown, exercerait sur notre industrie ; nous avons montré que le libre-échange serait une mesure rétrograde qui fait tache dans le programme d'un gouvernement qui se targue de libéralisme.

Nos lecteurs ont été frappés, comme nous, d'un fait que nous avons signalé ; c'est que si par le passé, un tarif protecteur de 15 par 100, ne suffisait pas pour soutenir notre industrie, selon les rouges, et forçait ainsi nos jeunes gens à chercher à l'étranger le travail rémunérateur qui leur manquait ici, à plus forte raison l'absence de tout tarif entre le Canada et les Etats-Unis, devra augmenter tous les maux dont les rouges se plaignaient.

Le gouvernement conservateur, sans professer des doctrines abso-

lues en économie politique, — car il n'y a rien d'absolu dans cette science, s'était dit qu'il nous fallait appliquer des principes modérés, cadrant avec nos conditions économiques toutes spéciales. Ayant en vue les intérêts des consommateurs, qui sont très importants et ceux de l'industrie qu'il fallait protéger, il s'est efforcé de tenir égale la balance entre ces deux intérêts qui tendent naturellement à se mettre en antagonisme. Grâce à ses idées pratiques, il avait réussi à les concilier, car nous voyons aujourd'hui tous les industriels se déclarer satisfaits du tarif de l'ancien gouvernement.

Un homme qui s'y connaît en ces sortes de choses, M. Thiers, exposait dans l'assemblée nationale de France, les doctrines économiques qui doivent prévaloir dans un pays placé comme le nôtre. Qu'on médite bien ses paroles : elles semblent écrites pour nous.

Je comprends qu'on hésite avant de développer certaines industries dans un pays : ce que je ne comprends pas, c'est que lorsqu'elles se sont développées, on les laisse périr.

On nous dit que nous voulons une industrie en serre chaude. Quelles sont donc les nations qui ont cherché à développer le travail chez elles ? Ce sont les nations intelligentes et libres.

Lorsque l'étranger leur apporte un produit, après s'en être servies, elles ont voulu l'imiter. Les nations qui n'ont pas ce desir, ce sont les nations indolentes de l'Orient. Les nations intelligentes et libres cherchent à s'approprier les produits que l'étranger leur apporte. (Très-bien !)

On nous cite sans cesse l'Angleterre. Voici l'exemple que nous a donné cette grande et intelligente nation. Au quatorzième, quinzième et seizième siècles, les Brabançons avaient leur belle industrie des laines. L'Angleterre, qui en recevait les produits, se dit, dès qu'elle commença à s'éveiller : C'est avec mes mains que ces tissus sont fabriqués. J'ai les bras, l'intelligence, la matière première, et ce serait le travail étranger qui pourvoirait à mes besoins ! Elle garda ses laines, elle se mit elle-même au travail, et, alors, commença la grande prospérité de l'Angleterre. Est-ce là de la barbarie ?

L'Angleterre a-t-elle bientôt après renoncé à ce système? Il y a quelques années seulement pour se procurer la belle industrie des lins, ne l'a-t-on pas vu s'occuper de tarifs protecteurs interdisant l'exportation des machines, donner même des primes aux paysans de l'Irlande pour les encourager à cultiver le lin?

Je voudrais pouvoir vous conduire à travers l'histoire de la civilisation; je vous montrerais qu'il n'y a pas une nation intelligente qui n'ait tenu, non seulement à profit, mais à honneur d'introduire chez elle les produits étrangers quand la nature ne s'y opposait pas.

Je ne veux pas rappeler Colbert créant notre marine, notre industrie des laines, des soieries, des dentelles, de la verrerie, et pour cela donnant, suivant le langage du temps, l'argent du roi, les terres du roi, la noblesse, qui était aussi dans la maison du roi.

C'est de la vieille histoire, dira-t-on. Je vais vous conduire chez les nations les plus jeunes et les plus libres. Vous verrez que les procédés d'il y a deux siècles sont encore leurs procédés. Un membre du parlement anglais, Sir Wentworth Dilke, qui a parcouru toutes les possessions anglaises, a publié récemment un livre remarquable où se trouve un curieux tableau du vaste empire britannique. Je voudrais que ceux qui se croient à la tête de la science et qui bafouent le système protecteur connussent tous ce livre.

Ils y verraient que ce n'est pas seulement l'Amérique qui se couvre de tarifs pour développer chez elle le travail: les colonies anglaises, le Canada, l'Australie, ont recours aux plus énergiques tarifs contre leur propre métropole pour fonder l'industrie dans leur sein. L'Inde elle-même, qui vit de la colonie de 500,000 Anglais établis sur son territoire, fait des tarifs pour que son coton soit manufacturé chez elle.

Et M. Wentworth Dilke, repète, en s'y associant, ces paroles que prononce avec fierté l'Amérique de l'Ouest: "un peuple agricole doit devenir un peuple manufacturier. Il nous faut autre chose que les capitales de la mer, New-York, Boston. Il nous faut de brillantes villes d'intérieur, Cincinnati, Chicago, et pour cela il faut par la protection écarter les produits étrangers."

Et cependant M. Wentworth Dilke est libre échangiste en Angleterre; mais il comprend que ce qui convient à un pays ne convient pas à tous et que le libre échange n'est pas la loi du monde.

On le comprend, cette théorie, doit mal sonner aux oreilles des

libres-échangistes d'Ottawa, mais il y a un an, elle aurait fait les délices de la presse rouge.

Passons à un autre point du traité. Nous cédon's aux Américains, en échange de la navigation sur leurs lacs et des droits de cabotage le long du St. Laurent, des privilèges réciproques. Il en résulte que nous pouvons faire le commerce de cabotage dans tous leurs ports depuis Ogdensburgh, en gagnant l'ouest, mais c'est tout. En retour, les vaisseaux américains peuvent trafiquer dans nos ports du golfe, et nous ne pouvons en faire autant dans les ports de l'Atlantique.

Voilà le point où les concessions ne sont pas égales de part et d'autre; voilà où on ne peut plus appliquer le principe *do ut des*; donnant donnant. Nous offrons aux Américains un privilège dans le Golfe St. Laurent qu'ils ne nous rendent pas. Il semble cependant que notre abandon de la concession des \$50,000,000 des pêcheries aurait bien pu nous valoir ce droit que les Américains nous refusent obstinément. Mais non, il était écrit que nous ne devions, non pas l'emporter sur un point, mais simplement obtenir justice égale.

Ce sont les provinces maritimes qui auront le plus à souffrir de cette clause du traité. Aussi, toute la presse de cette partie du Canada est-elle unanime à la condamner. Les journaux ministériels ont dû faire cause commune sur ce point avec ceux de l'opposition. Ainsi, le *Courrier*, de Ste. Croix, N.-B., s'exprime dans les termes suivants sur ce point:

La valeur de ces pêcheries, qui doit être déterminée par des arbitres, en vertu du traité de Washington, est estimée, par certains journaux américains même, à une valeur de \$3,000,000 à \$50,000,000 — somme d'argent qui suffirait à la construction entière du chemin de fer du Pacifique. Comme compensation de cela, nous ne recevons qu'une concession équivalente, et rien que de juste de la part des États-

Unis, si le traité nous eût assuré le commerce des côtes de l'Atlantique.

Il est évidemment injuste que tandis que les Etats-Unis sont admis au commerce des côtes de la Puissance, en vertu de nos lois de navigation, nous soyons privés du même avantage sur les côtes des Etats-Unis; et que de plus nous ne puissions pas participer à ces avantages alors même que nous devons faire l'abandon d'une somme d'argent considérable, sous la forme de nos pêcheries.

On doit disposer de notre héritage naturel; les pêcheurs américains peuvent venir sur nos côtes et pêcher dans nos eaux au même titre que nos propres pêcheurs; ils peuvent faire le commerce dans leurs vaisseaux le long de nos côtes, d'Halifax à Vancouver, et en retour de tout cela, un navire du Nouveau-Brunswick, enregistré au Lloyd Canadien, ne peut pas transporter un paquet de bardeaux de Caïals à Bastport.

Dans un prochain article, nous examinerons l'effet probable du traité sur la classe agricole.

VI.

Quel effet le traité de réciprocité aura-t-il sur l'agriculture? Comment affectera-t-il les intérêts de la classe agricole.

C'est une des questions les plus importantes dont nous puissions nous occuper dans cette série d'études. Si le traité devait rendre à notre classe agricole, la plus nombreuse de notre province, qui forme le noyau de la population canadienne, sa force vive, nous serions portés à oublier bien des désavantages au traité.

S'il est une chose qui ait besoin d'encouragement, de réforme, s'il est une industrie que nous voudrions voir prospère, c'est bien l'industrie agricole. C'est sur nos campagnes que repose tout l'édifice social, l'édifice de notre nationalité; c'est dans ce foyer vif et pur que se conserve intact l'héritage canadien-français. Dans nos villes souvent nous voyons des défaillances se produire; il y a une tendance chez plusieurs familles arrivées à l'aisance, à oublier leur

origine. Des défections de ce genre ne se produisent jamais dans nos campagnes. Il importe donc à tous égards, de donner de la force et de la vigueur à cette classe agricole qui forme à proprement parler la nationalité française.

La position de l'agriculture n'est pas parmi nous, ce qu'elle devrait être. Faut de connaissances théoriques, faute d'enseignement, la classe agricole dans plusieurs endroits de la province de Québec, ne tire pas du sol tout ce qu'elle pourrait donner. Le capital placé dans les exploitations agricoles est celui qui rapporte le moins: il n'est pas rare de voir des paroisses entières où il produit à peine 2½ p. 100.

Il y a eu des progrès réalisés pendant les dix dernières années, des progrès immenses surtout dans notre district: les sociétés d'agricultures, les concours agricoles, ont opéré de grandes réformes en répandant des idées nouvelles, mais il reste encore énormément à faire, avant que l'agriculture puisse marcher d'un pas aussi rapide que le commerce et l'industrie et prendre cette place que lui donnerait notre sol si riche, si fertile, s'il était bien exploité.

Lors de l'abrogation du traité de réciprocité, on appréhendait des effets très-désastreux pour nos campagnes: les céréales, les bestiaux, les chevaux, les produits de la laiterie, ne se vendront plus, disait-on, partout. Il y aura un surplus de production dont nous ne saurons que faire et les cultivateurs seront forcés de vendre leurs denrées à vil prix. Qu'est-il arrivé? Aucune de ces prophéties ne s'est réalisée. Ou plutôt nous avons vu le contraire de ce qu'elles annonçaient se produire.

Le prix de toutes les denrées a augmenté dans une proportion énorme pour ceux qui étaient obligés de les acheter; et il augmente

ce genre
dans
e donc à
la force
classe
prement
ise.

re n'est
devrait
s théo-
ent, la
urs en-
Qué-
tout ce
Le capi-
tations
porte le
voir des
oduit à

réalisés
années,
out dans
d'agri-
ricoles,
mes en
ouvelles,
nément
culture
ussi ra-
l'indus-
ce que
che, si
té.

traité de
ait des
ur nos
les bes-
uits de
t plus,
ura un
t nous
s culti-
vendre
Qu'est-
rophé-
ôt nous
qu'elles

s aug-
norme
obligés
gmente

encore. Souvent, loin d'avoir un surplus de production, nous avons souffert de la rareté de certains produits que les Américains étaient venus accaparer chez nous ou que nous avons exporté en Europe en trop grande quantité.

On s'est vite rendu compte du mouvement de nos produits agricoles. On a découvert que pendant le traité de 1854, les Américains venaient les acheter sur nos marchés pour les exporter en Europe. Qu'avons-nous fait depuis? Nous nous sommes passé des services des Américains et nous nous sommes faits nos propres expéditeurs, nos propres exportateurs en profitant, bien entendu, du bénéfice qui tombait auparavant entre les mains des Américains. Ceux-ci n'en ont pas moins continué, malgré les droits, à venir chercher chez nous ce qui leur manquait. Chaque année, ils achetaient d'immenses quantités de bétail dans les townships, le grain, le beurre, etc., etc. L'agriculture n'a donc pas souffert, faute de débouchés ni de marchés.

Dans une question de ce genre, il va sans dire que nous ne pouvions pas nous prononcer sans consulter des hommes pratiques, des cultivateurs à même de connaître ce qui leur doit être avantageux, indifférent ou nuisible. La plupart nous ont paru croire que le traité n'affecterait pas sensiblement leurs intérêts; qu'ils ne le désiraient ni ne le redoutaient: d'autres y ont vu des dangers. Nous en étions là dans nos recherches, lorsqu'il nous est tombé sous les yeux les résolutions que les cultivateurs du Haut-Canada auront prochainement à étudier. Elles leur sont soumises par un homme dont nos adversaires ne pourront suspecter l'impartialité: l'hon. M. Reesor, un gendre de la plus belle venue et un cultivateur entendu en tout ce qui concerne l'agriculture.

Il a adressé aux cultivateurs d'Ontario qui devront se réunir prochainement en convention, les résolutions suivantes que nous recommandons à l'attention de nos amis de la campagne:

RÉOLU: — Que pendant qu'existait l'ancien traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis, une quantité considérable de produits canadiens, y compris le bois de construction, les grains et les produits de ferme arrivaient aux côtes en traversant le territoire américain, et étaient ensuite expédiés dans les différentes parties du monde avec les marchandises américaines, donnant ainsi un profit aux chemins de fer et canaux américains, tout aussi bien qu'aux marchands. Tandis que depuis l'abrogation du traité, les marchands et expéditeurs canadiens ont envoyé les dits produits dans différents marchés de consommation et ont ainsi assuré les profits du marchand et de l'expéditeur aux citoyens canadiens;

2o. Que depuis l'abrogation du traité, les articles tels que les bois de construction, l'orge, les pois, se sont maintenus à un prix moyen, aussi élevé en Canada que pendant que le traité était en force, fait qui prouve que l'approvisionnement est réglé sur la demande, et que les américains ont dû payer les droits sur les articles de provenance canadienne dont ils avaient besoin pour leur propre consommation;

4o. A l'époque de l'abrogation du traité, le Canada importait plus de fromage qu'il n'en exportait. Depuis les importations de fromage pour l'Ontario seulement, ont augmenté graduellement et ont atteint l'an dernier le chiffre de 25 000,000 lbs, ce qui représente près de \$3,000,000, le prix étant réglé par le marché de Liverpool, où nous vendons sur le pied d'égalité avec les Américains. Ainsi les droits américains entravent la culture de l'orge qui épuisait nos terres, mais font augmenter les produits de la ferme, ce qui est meilleur pour nos terres et plus profitable pour le cultivateur. Nous devons échanger nos produits, mais nous profitons à l'échange.

5o. Que tandis que nos voisins nous ont exclus de leurs marchés et ont cessé d'être nos marchands et nos expéditeurs, nous n'avons pas souffert de cette mesure. Comme ils ont exclu en pro-

portion notre matière brute, nous avons cessé d'acheter de leurs manufactures et nous avons établi une industrie nationale. Notre administration, dans laquelle nous avons eu un succès extraordinaire, est le contraire de celle de nos voisins. Nous admettons le froment et le maïs américain en franchise dans notre marché. Nos fermiers se nourrissent en grande partie du maïs si peu cher de l'ouest, et ainsi augmentent leurs profits dans la production du fromage, avec lequel les américains ont à lutter à Liverpool.

6o Le blé américain admis en Canada en franchise ne vient pas au prix du blé canadien, parce que le prix des deux est réglé sur les prix de Liverpool, mais par une introduction libre du blé en Canada, nous avons le profit du marchand, du meunier et de l'armateur, favorisant ainsi nos propres citoyens et ajoutant grandement à notre richesse nationale.

7o. Que tandis que nous ne nous opposons pas au Traité de Réciprocité en termes égaux, nous nous sommes convaincus par l'expérience actuelle que le commerce réciproque avec les Etats n'est nullement nécessaire à notre prospérité. Au contraire, nous croyons qu'il est tout à fait évident que notre prospérité a été plus grande depuis l'abrogation du Traité qu'avant. Que les américains se font tort en autant qu'ils ôtent à leurs marchands et à leurs expéditeurs le privilège du commerce de nos produits d'agriculture et de laiterie, dont le prix est directement ou indirectement réglé par l'approvisionnement, par ce que fournissent et ce que demandent les pays les plus éloignés.

8o. Nous recevons en franchise les produits agricoles non pour leur avantage, mais pour le nôtre. Si les américains n'admettent jamais la réciprocité et n'admettent jamais nos produits dans les mêmes conditions, c'est pour leur avantage et non pour le nôtre. C'est pourquoi c'est une matière de doute grave de savoir si nous sommes justifiables dans nos réclamations pour les pêcheries ou en construisant ou en creusant nos canaux (excepté ceux que nous requérons pour notre propre accommodation), pour la considération de renouveler les relations de commerce avec les Etats-Unis.

Si l'industrie, le commerce, l'agriculture, ne profitent pas du

traité, qui donc en bénéficie ? Pourquoi vouloir nous faire payer si cher un traité dont nous pouvons nous passer. Pourquoi nous demander de donner 93 millions en échange de privilèges purement illusoire ?

VII.

Nous avons dans des articles précédents, étudié la position que nous ferait le Traité de Réciprocité; nous avons montré ce qu'il nous coûterait, et de l'ensemble de ces études, ressort un fait bien frappant, bien évident, c'est que l'on a sacrifié ou vendu les intérêts du Canada.

Il ressort de ces études que, 1o. le Traité sera le coup de mort donné à la plupart de nos manufactures, trop jeunes encore pour résister à la concurrence américaine;

2o. Que l'agriculture ne retirera aucun profit de relations commerciales plus intimes avec nos voisins;

3o. Que la masse des consommateurs se trouvera à acheter certaines marchandises à meilleur marché, tandis que d'un autre côté elle éprouvera des pertes sensibles;

4o. Que nos industries devant périr, l'émigration canadienne aux Etats Unis ne pourra qu'augmenter.

5o. Que l'ensemble du traité est basé sur les principes du libre-échange que la majorité du peuple canadien a toujours repoussé.

Nous avons, de plus, établi que le Traité nous faisait perdre directement environ 93 millions, plus qu'il n'en faut pour construire le Pacifique; cette somme étant répartie comme suit :

Abandon de la somme qui nous revient comme compensation pour nos pêcheries	\$50,000,000
Creusement des canaux à 12 pieds	23,000,000

Canal Caughnawaga.....	12 000,000
Droits abandonnés.....	3,900,000
	<hr/>
	\$93 900, 00

Quelles sont les pertes directes des Américains ?

Pas un dollar.

Trois points sont à noter dans ces chiffres : 1o Nous renouons à la compensation de 50 millions que nous devaient les Américains verser du traité de Washington ; nous leur donnons le droit de pêcher chez nous, le droit de faire le commerce du cabotage, et eux nous refusent de nous laisser trafiquer sur leurs côtes atlantiques.

2o. Nous nous engageons, à creuser nos canaux jusqu'à 12 pieds ; à leur donner le droit de passage et eux, en retour, ne s'engagent qu'à prier les gouvernements d'états à nous laisser passer par leurs canaux, lesquels états seront libres de refuser, sans que nous ayons le droit de leur rendre la pareille.

3o Nous avons à protester contre le scandale, l'infamie du canal Caughnawaga. Les Américains étaient si certains de tirer un excellent parti de ce canal, qu'ils avaient résolu de le construire à leurs propres frais. Nous consentons à prendre leur place et à jeter 12 millions pour nuire à Montréal. Voilà matière à indignation, à scandale. Voilà une chose abominable à tous égards. Ce n'est pas dix mille piastres que nous perdons ici, mais 12 millions. Mais du moment où c'est M. Brown qui fait ce scandale les rouges ne doivent que se taire ! Brown les a bien dressés à toutes espèces de turpitudes.

Ce qui plaît aux rouges dans ce traité, c'est qu'ils le regardent comme la puissance qui nous passera dans les bras des Américains. L'annexion est pour eux au bout du Traité de Réciprocité. Ils comptent qu'une fois sous la puissance commerciale des Américains, et de leurs capitaux, ils devront forcément subir leur influence en toutes choses et arriver à l'annexion.

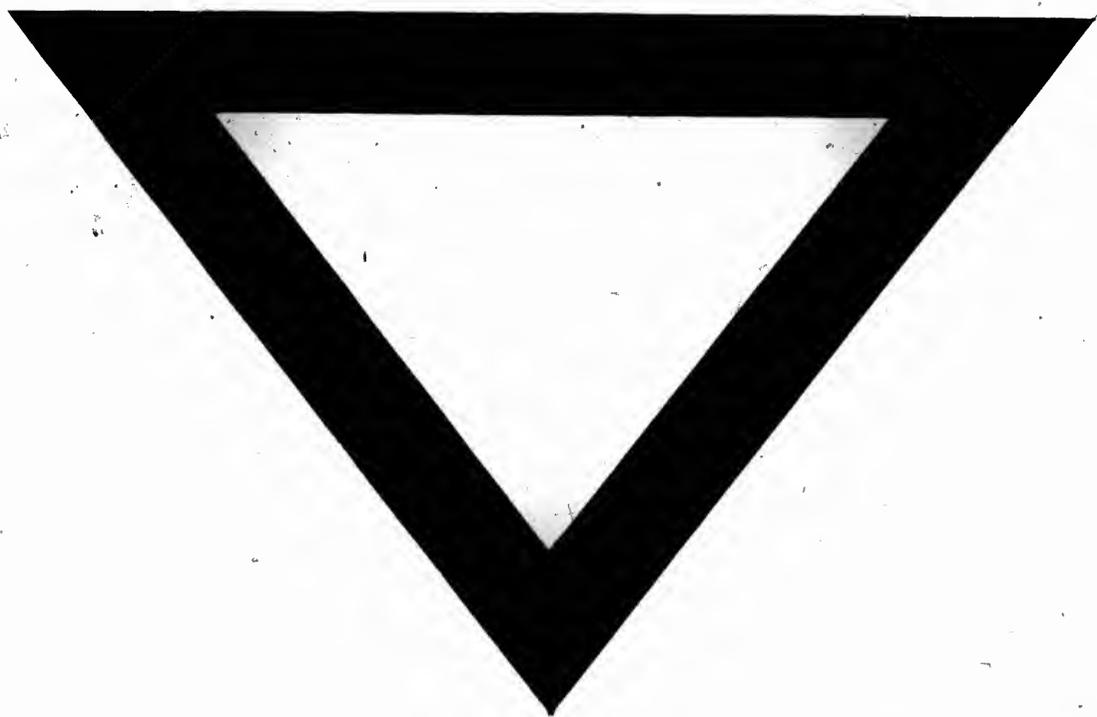
Le Traité de Réciprocité réalisera, selon les rouges, le rêve qu'ils caressent depuis si longtemps et qu'ils n'ont jamais pu nous faire accepter.

Le *Standard* de Londres pense que le Traité aura pour effet de nous éloigner de l'Angleterre et de nous pousser insensiblement du côté des Américains. Il n'est pas seul de son avis ; plusieurs autres journaux anglais voient dans le Traité de Réciprocité ce que nous appréhendons par dessus tout, nous Canadiens-Français.

Il n'est pas besoin d'aller aussi loin : les Américains partagent sur ce point et notre opinion, et celle des journaux anglais et celle des rouges.

Si le Traité de Réciprocité doit nous apporter la ruine industrielle, un accroissement de charges qui, de l'avis des hommes les plus sérieux, doivent nous amener la taxe directe ; si, de plus, nous devons le regarder comme un premier pas vers l'annexion, quel est donc le bien que produira le Traité ?

Nous ne le voyons pas, personne ne le sait ; aux journaux rouges donc la tâche de nous le montrer



10

11